

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens par cette présente, vous apporter ma contribution à l'enquête publique. En tant qu'acteur majeure de la demande de modifications des limites territoriales qui consiste à ériger la commune historique de Condé-sur-Iton en commune séparée, je vous remercie de prendre le temps de lire ma contribution.

Ayant lu très attentivement la totalité des observations mises en lignes et celles disponibles en mairie, je constate que la totalité des avis défavorables à la « défusion », à l'exception de 3 qui viennent d'habitants de Condé qui sont mal informés (suppression des subventions) et/ou mélangent les conflits personnels avec les enjeux communs, sont le fruit des élus de la majorité, de leurs amis, de leurs familles, ou encore de personnes qui ont signés des formulaires préremplis.

Ces formulaires préremplis (copie en pièce jointe) ont circulés lors de portes à portes organisés par les élus de la majorité tel une pétition. Donc, soit je n'ai pas compris le principe d'une enquête publique, auquel cas je remet en cause la légitimité de ces observations préremplis, puisqu'elles ne proviennent pas d'un avis personnel mais bel et bien d'un avis imposé par ses auteurs. D'ailleurs, monsieur le commissaire enquêteur, vous m'avez confié à la suite de la seconde enquête publique de Condé, que vous trouviez un peu « léger » les explications des Condéens. J'ose croire que le fait qu'ils soient sincères et personnels, prévalent sur des avis comme ceux cités précédemment ? Puis comme je vous l'ai expliqué en réponse à votre remarque, face à l'évidence d'un retour à l'autonomie et/ou à l'incohérence de cette fusion, comprenez que certains administrés soient dépourvus d'explications !

Pardonnez la longueur de mon exposé, mais il me semble primordial de vous expliquer pourquoi j'ai engagé une telle démarche. Je vais donc vous raconter l'histoire de Condé depuis la fusion :

En 2015, Condé était un petit village calme, avec son école et ses commerces, remarquable et remarqué pour son charme et son cadre de vie paisible et facile aux portes de Breteuil. Petit village où il ne se passait pas grand-chose d'extraordinaire, mais où le conseil municipal, élu un an plus tôt, s'affairait à entretenir et aménager les espaces publics et portait des projets d'agrandissement de l'école et de rénovation de la cuisine scolaire, de réaménagement et de rénovation de la rue principale nommée « rue de Breteuil » (et non pas rue de Damville 😊), ou encore de création du Plan Local d'Urbanisme.

C'est au premier semestre de cette même année, sous la présidence de François Hollande, que le gouvernement a mis en place une restructuration territoriale afin de mettre un terme aux 36000 communes de France. Démarche qui a du sens si l'on considère qu'il y a autant de communes dans notre pays que dans le reste de l'Europe. Or, cette restructuration aurait dû être encadrée par le gouvernement. A Condé, les élus ont été guidés uniquement par le percepteur qui prédisait des années sombres à quelconque village qui ne se pliait pas aux nouvelles directives, et des subventions considérablement supérieures pour les communes qui se regroupaient. C'est ainsi que, livrés à eux-mêmes et face à des enjeux qu'ils n'imaginaient pas lors de leurs élections l'année précédente, nos élus ont votés cette fusion avec la commune de Damville (12 pour et 2 contre). L'affinité entre élus et les promesses d'ambitieux de la politique avaient primées sur la consultation et l'avis des Condéennes et Condéens.

La signature d'une charte qui n'avait qu'une valeur morale les avait rassurés. Nous pouvions d'ailleurs lire dans celle-ci que le maintien des mairies serait assuré. Nous constatons aujourd'hui que

8 des 9 mairies que compte la commune nouvelle seront supprimées au 1<sup>er</sup> juin prochain à l'exception de celle de Condé pour cause de procédure.

Une fois la fusion actée administrativement, une réunion d'information avait été organisée fin septembre par la municipalité. C'est dans la salle polyvalente du village, face à des administrés incrédules, que nos élus nous expliquaient qu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain, soit tout juste 3 mois plus tard, nous ferions parti de la commune de Damville. Fiers de la charte morale qu'ils avaient élaborée, rassasiés de promesses d'ambitieux, ils répondaient aux plus véhéments d'entre nous (dont je faisais partie) que si nous avions des élus, c'était pour nous représenter. Stupéfait de cette réponse rétorquée avec un aplomb considérable, je m'étais alors permis de dire que si cette volonté avait été dans leur profession de foi lors de leur campagne électorale, ils n'auraient sans doute pas été élus !!!

Vient alors 2016, un tournant dans l'Histoire de notre village. *Condate*, comme elle fut appelée au temps gallo-romain, qui voulait dire « confluent », deviendra un simple hameau suite à la naissance de la commune nouvelle, baptisée Mesnils-sur-Iton, composée de 6 communes historiques : Damville, Le Sacq, Manthelon, Le Roncenay-Authenay, Gouville et Condé-sur-Iton. Forte d'élus déterminés à faire d'elle une commune majeure du sud de l'Eure (avec même le secret espoir de faire de l'ombre à Breteuil-sur-Iton et Verneuil-sur-Avre), elle s'appropriera très rapidement les projets en cours, tel que l'agrandissement de l'école et la restructuration de la cantine, pour en faire des projets surdimensionnés en créant notamment « LA » cuisine centrale de Mesnils, à Condé, dans le village le plus excentré du territoire !? Un projet d'envergure, trop important sans doute, puisque malgré les réunions de chantier hebdomadaires durant toute la construction, nos élus, dont certains étaient des professionnels du bâtiment, ont acceptés une « remise des clés » malgré des malfaçons visible à l'œil nu de quelconque amateur. C'est alors que j'ai compris que la fusion nous coûterait très chère et que l'argent publique n'avait plus la même valeur. Mes sentiments se sont confirmés puisqu'il a fallu que je fasse plusieurs demandes, pendant un an et demi auprès de la gouvernance de Mesnils pour qu'un huissier soit enfin mandaté le 3 décembre 2021 pour faire les constatations et engage une procédure avec les assurances. Dossier pour lequel je n'ai plus aucune nouvelle.

En 2019, c'est avec les mêmes soifs de puissances financière, administrative, représentative et politique qu'en 2016, mais parée d'un habit de dynamisme (construction cuisine centrale) que Mesnils-sur-Iton a absorbée 3 communes supplémentaires. Grâce à l'adhésion de Granvilliers, Buis-sur-Damville et Roman-Blandey. Voici donc les 9 constituants de la commune nouvelle à ce jour.

On peut dire que la volonté du gouvernement a été respectée, puisque 9 communes ont été réunies en une seule et même entité ! Dans cette fusion, toutes partagent le même bassin de vie, toutes gravitent autour de Damville, toutes scolarisent leurs adolescents au collège de Damville, toutes dépendent des services postaux de Damville, toutes se dirigent naturellement vers les services médicaux de Damville, toutes partagent le même code postal, toutes sauf... Toutes sauf Condé.

En 2020, conscient et inquiet du risque de voir notre village noyé dans la masse Itonmesniloise, craintif quant à la représentation de ce dernier, soucieux de la proximité des administrés, j'ai décidé d'intégrer une équipe en vue des élections municipales qui approchaient pour faire le lien entre Condé et Damville. C'est en participant à une réunion d'équipe de campagne de Colette BONNARD, que je constate que Condé, bien qu'elle soit la 3<sup>ème</sup> plus grande commune de Mesnils avec 15% de la population, doit attendre le 12<sup>ème</sup> rang pour y trouver son premier représentant monsieur Bernard TOUSSAINT. Puis un second poste quelques lignes plus bas attribué à Stéphanie BOREL. Voici les 2 seuls

et uniques postes promis aux Condéens dans la « zone éligible » (34 premières places). Difficile alors que nous sommes les élus de proximité de la république, d'assumer ce devoir à deux alors que la commune nouvelle est en construction et toujours incomprise par bon nombre d'habitants. J'apprend ensuite, dans cette même réunion, que les postes de maires délégués ne seront pas indemnisés puisque ces derniers devront démissionner en avril 2020 pour procéder à la suppression des mairies déléguées. Le coup de grâce....

Bouleversé à l'idée que mon village allait disparaître, qu'il perdrait son état civil et constatant le manque d'action de la municipalité depuis 4 ans déjà, après plusieurs nuits d'insomnies, je décide de créer ma propre liste. Uniquement composée de Condéennes et de Condéens, elle avait pour objectif de donner la parole aux habitants qui n'avaient jamais été consulté concernant la fusion. Moi qui n'avais jamais été élu, je réunissais en une petite quinzaine de jours, 43 habitants du village, tous plus motivés les uns que les autres et me lançais dans une campagne électorale. Puisque les Condéens risquaient d'être sous-représentés, c'était la meilleure façon de nous immiscer dans l'assemblée délibérante. J'avais fait campagne en disant que je considèrerais cette élection comme un referendum aboutissant à une demande de « défusion » en fonction de la mobilisation. Avec 87% et 89,5% des voix à Condé au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tour, j'estimais légitime de lancer la demande de modification des limites territoriales.

En octobre 2020, une première pétition fut lancée dans le village. 96% des personnes sollicitées ont signés cette dernière. En octobre 2021, comme demandé par la préfecture, une seconde pétition circule dans le village afin de confirmer ou d'infirmer la volonté des Condéennes et Condéens. Elle rencontra un succès équivalent à la précédente et déclencha la procédure. Ce qui nous mène à cette enquête publique pour laquelle vous avez été mandaté par le préfet dans le rôle du commissaire enquêteur.

Comme vous avez pu le constater dans les précédentes observations,

- le logement municipal abandonné depuis deux ans (10000€ de loyers perdus et un logement abandonné à refaire entièrement à la suite d'un dégât des eaux puisque la tuyauterie a gelée),
- l'état lamentable de la place de la boulangerie, dépourvu de goudron
- les bordures de trottoir qui s'arrachent dans la rue principale,
- le cimetière qui est entretenu de manière très aléatoire (photo en pièce jointe),
- la désertification des employés communaux,

Soit, le manque d'entretien depuis 2016.

- la suppression prochaine de notre mairie,
- le manque d'élus de proximité à Condé, en sachant que l'on passera de 41 à 29 lors des prochaines élections municipales a Mesnils, ce qui n'arrangera pas les choses,

Soit, la perte de proximité.

- les malfaçons sur la cuisine centrale, qui n'inquiète personne sauf les Condéens,
  - des décorations de Noël concentrés à Damville au détriment des villages, (4 lumières cette année à Condé)
  - des dépenses colossales qui servent redynamiser Damville qui ne nous profitent pas,
  - la carte scolaire qui nous oblige à scolariser nos adolescents à Breteuil
  - les services postaux, puisque nous dépendons de Breteuil,
  - les services petite enfance à Breteuil,
  - les services médicaux à Breteuil,
- Soit, le problème de bassin de vie.

### **Autant d'éléments qui font que nous souhaitons quitter la commune nouvelle.**

Enfin pour contre argumenter le photocopié qui a été largement distribué dans Mesnils (en pièce jointe) tel une pétition et qui sort complètement du cadre de l'enquête publique selon moi, je vous ferais remarquer ceci :

- Les parcours de promenade seront toujours accessibles à quiconque voudrait s'y promener. Un travail touristique peut se faire au niveau intercommunal. Le seul risque serait que les chemins soient mieux entretenus à Condé qu'à Mesnils... 😊

- il n'y a pas plus de risque de perte du pôle scolaire en cas de défusion. L'école Condé/Gouville via un syndicat scolaire a bien fonctionné pendant des décennies, il fonctionnera demain. Auquel cas nous accueilleront tous nos enfants à Condé, de la maternelle au CM2.

- en quoi la défusion entraînerait des coûts liés à son processus ? hormis les élections ? le gaspillage de l'argent public, c'est avec des municipalités comme Mesnils qu'il a lieu... 1800000€ dans un bâtiment technique qui devait en coûter moins de 400000 selon eux ? Un logement à Condé qui au lieu de nous rapporter 10000€ de loyer, pendant les deux dernières années, est complètement à refaire, faute de mauvaise gestion administrative et de négligence. Des études, de l'externalisation et des créations de poste en veux-tu en voilà puisque les élus n'ont plus le droit de s'investir dans les démarches et doivent se contenter de voter en conseil des décisions prises par le DGS ou des techniciens ?

- même si le conseil municipal a voté à l'époque pour la fusion, sachez que la totalité des élus sont désormais contre, se disent trahis, ont signés la pétition et souhaitent la défusion. L'état ferait preuve d'écoute et d'adaptation s'il considérait notre demande.

- pourquoi subventionner une seconde fois la cuisine centrale alors que le prestataire serait toujours en mesure de fournir les repas pour les écoles de Mesnils ? ont-ils peur du Made in Condé ? cela s'apparente à des caprices d'élus déboutés...

- concernant les effectifs, nous aurons besoin de personnel, et naturellement, nous proposerons aux anciens de Condé, à conditions qu'ils acceptent !

Tout cela pour vous dire que l'argumentaire des personnes qui sont contre la sortie de Condé, (qui sont uniquement des élus de la majorité ou leurs proches) ne tient pas la route. Au-delà du fait qu'il ne soit pas personnel puisqu'il est obtenu sous la forme d'une pétition et non d'une enquête publique, il reflète simplement le côté « mauvais perdant » de la majorité, et est en contradiction totale avec la synthèse du groupe de travail. Il n'a pour seul but d'effrayer la population.

Enfin, je souhaite vous poser quelques questions :

- Considérant que la France est le pays de la Liberté, peut on retenir une population qui se mobilise de façon démocratique ? Doit elle continuer de subir, juste parce que Mesnils aime Condé ? Cet maintien forcé pour cause d'un amour unilatéral serait-il légale dans le pays de l'Egalité ? Pour exister, la Fraternité doit-elle forcément être sous condition de fusion ?

Vu les différentes observations, partant du principe que l'on ne peut retenir une population qui se mobilise, que vous avez conscience des enjeux pour chacune des communes, j'ose croire que vous ferez preuve de bon sens. Votre rapport influencera fortement la décision du préfet. Dans l'espoir que nous resterons maître du calendrier et que nous ne confirons pas notre avenir à un tribunal, je vous remercie de m'avoir lu et vous adresse mes sincères salutations.

**PLACE A LA DEMOCRATIE !!!**

Bien Cordialement,

Aurélien DOUBLET